



# BULLETIN

---

Un congrès spécial des sciences et des arts liturgiques se prépare à Rome, sous la présidence du cardinal Parocchi, vicaire de Sa Sainteté Léon XIII, à l'occasion du treizième centenaire de saint Grégoire le Grand, qui a gouverné l'Eglise de l'an 590 à l'an 604.

Le pape Grégoire XIII, à qui l'on doit la réforme du calendrier en 1582, avait fait construire au Vatican un observatoire, donnant sur la cour du Belvédère, mais qui avait été délaissé pendant bien des années. Léon XIII vient de le faire restaurer, et il en a confié la direction au célèbre Père Denza, qui était chargé de l'observatoire de Moncaliéri, et qui devra, dans sa nouvelle position, prendre part à la formation de la carte du Ciel au moyen de la photographie, par les procédés des frères Henry. Parmi les richesses du nouvel observatoire, on cite la sphère du chanoine Signorini, qui représente avec une admirable précision, les mouvements de la Terre et des autres planètes, avec les mouvements des satellites.

\* \* \*

On reçoit de l'Afrique centrale la nouvelle de la conversion du roi détrôné d'Uganda, et de la restauration de son pouvoir.

\* \* \*

Le 10 mars 1881, M. Crispi déplorait le peu de solidité de l'établissement matériel du gouvernement à Rome : " Rome, disait-il, est, pour nous un garni plutôt qu'une ville ; en regardant cette salle (Monte-Citorio), vous devez éprouver un vif chagrin, en pensant qu'après dix ans, nous sommes encore dans une maison de bois, couverte de coustil et de papier, comme si nous n'étions à Rome que provisoirement, et non dans notre capitale définitive."

" Depuis lors on a travaillé, dit l'abbé Jaugey dans ses annales : Une classe sociale a percé tout à coup : la classe des entrepreneurs, hier encore cuisiniers, bouchers, cochers, valets de chambre. On s'enrichit et on se ruine en un jour.

" Les fournisseurs de matériaux s'en mêlent eux aussi : n'étant pas sûrs d'être payés, ils livrent ce qui se trouve ; on l'emploie

comme on peut, tant bien que mal, au petit bonheur. Plus d'une fois, le toit n'est pas posé que l'édifice s'écroule ; quand on arrive à le mener jusqu'à sa fin, on ne sait pas combien il durera.

“ Nous avons vu, dit le correspondant d'un grand journal français, le *Temps*, des immeubles vides encore, tout crevassés, les portes hors des gonds, les fenêtres battantes, les gouttières rompues...”

“ Des rues entières, des quartiers sont en faillite : une seule de ces faillites, celle des frères Moroni, atteint un passif de 55 millions (11 millions de dollars).”

On voit que la ville de Rome aura désormais à montrer, non seulement des ruines historiques, mais encore des ruines toutes neuves.

\* \* \*

Les élections allemandes, commencées le 20 février, ont été complétées le 1<sup>er</sup> mars. De tous les partis victorieux, le Centre est celui qui a lieu d'être le plus fier. Assailli à la fois par le gouvernement et par les socialistes, il leur a tenu tête sur toute la ligne. Il comptait 58 membres en 1871, 98 en 1881 ; aujourd'hui il en a 107.

Il faut bien se garder de croire que le Centre constitue tout le parti catholique : il faut y joindre les 16 députés polonais et 10 alsaciens-lorrains, tous catholiques, ce qui porte le nombre à 133. En outre, les 11 députés hanovriens, qui sont protestants, reconnaissent M. Windthorst pour leur chef, et votent avec lui. C'est donc en tout un groupe de 144 membres, qui seront d'accord sur les problèmes de politique religieuse, économique et sociale.

Le clergé est représenté au Reichstag par 21 membres, savoir : 4 de la Prusse, 7 de l'Alsace-Lorraine, 6 de la Bavière, et 4 de Bade, Wurtemberg et Wesphalie. “ Les catholiques sont sortis victorieux de la lutte, dit un journal conservateur protestant, grâce à la discipline admirable de leur clergé.”

Le parti socialiste se trouve représenté par 38 députés au parlement allemand ; ils sont, disent les *Annales catholiques*, moins à craindre dans l'enceinte parlementaire qu'en dehors d'elle... au contact de leurs collègues, messieurs les socialistes deviendront moins farouches.”

\* \* \*

Dans sa lettre pastorale du Carême de 1890, Mgr Turinaz, évêque de Nancy, traitant du mariage chrétien, déplore l'établissement

légal du divorce, dont les conséquences funestes " se manifestent  
 " au grand jour, dans les mœurs, dans d'éclatants scandales, dans  
 " des procès fameux, dans les chiffres des statistiques de la justice  
 " criminelle.

" Ces statistiques officielles constatent qu'en 1888, à Paris, 1400  
 " mariages ont été rompus légalement, et en France près de 8000.

" La loi du divorce n'a produit aucun des résultats heureux  
 " qu'annonçaient ses défenseurs. Elle n'a produit que des fruits  
 " de division, de malheur et de scandale.

" Les condamnations pour adultère, qui, en 1825, étaient de 54  
 " par an, se sont élevées à 656 en 1883 ; en 1884, époque de la  
 " promulgation de la loi sur le divorce, elles sont montées au  
 " chiffre de 1154, et en 1886 à 1503. Voilà le progrès réalisé."

"...Du mariage dépend l'avenir de la France, non seulement  
 " parce qu'elle doit rester chrétienne pour être fidèle à sa mission  
 " providentielle, mais parce que l'oubli des lois chrétiennes du  
 " mariage la conduirait fatalement à l'impuissance, à la défaite et  
 " à la destruction...

" Prenons garde que l'avenir ne nous donne des générations  
 " incapables de conduire la charrue, de supporter les fatigues de  
 " la guerre, et de tenir haut et fermé le drapeau de la France !"

\*~\*

En France, le 18 mars, jour anniversaire de l'établissement du  
 règne de la Commune en 1871, a vu la fin du second ministère  
 Tirard, et l'avènement du quatrième ministère de Freycinet, qui  
 est le vingt-cinquième depuis 1873, en dix-sept ans.

Une déclaration ministérielle a été lue au Sénat et à la Cham-  
 bre des députés. On retrouve M. Constans à l'intérieur, M. Rou-  
 vier aux finances, M. Yves Guyot aux travaux publics ; M. L.  
 Bourgeois est passé à l'instruction publique et aux beaux-arts ; M.  
 Fallières a le ministère de la justice et des cultes ; M. Ribot a les  
 affaires étrangères.

Le nouveau ministère a pour lui la souplesse et l'habileté bien  
 connues de son président ; la gauche paraît inquiète, la droite  
 attend.

\*~\*

Dans une récente brochure, publiée sous forme de lettre à un  
 général ami, Mgr Perraud, évêque d'Autun, et membre de l'Aca-

démie française, réfute point par point, les sophismes à l'aide desquels on cherche à défendre la nouvelle loi militaire.

Voici quelques passages intéressants de cette lettre :

“ Fils d'un officier qui avait débuté comme engagé volontaire à dix-huit ans sur le champ de bataille de Waterloo, et dont je garde les vieilles épaulettes avec un religieux et patriotique respect ; mêlé d'assez près dans mon enfance à la vie du régiment, et n'ayant jamais, vous le savez, mon cher général, laissé échapper une occasion d'exprimer à ceux qui portent l'uniforme mes plus sincères sympathies, je n'aurai pas de peine à traiter ce problème délicat, sans dire un seul mot qui puisse froisser les susceptibilités légitimes de nos braves soldats...

“ ...Est-il bien démontré que, de deux jeunes gens, désignés, l'un pour la caserne et la carrière militaire, l'autre pour le séminaire et la carrière ecclésiastique, le second doive à sa profession des privilèges que tout le monde lui envie ?...

L'évêque d'Autun, poursuivant son argumentation, suppose un instant qu'il lui soit permis d'offrir à de nouveaux soldats d'échanger leur sort contre celui des séminaristes, à la condition de contracter les engagements par lesquels ceux-ci se lient, non pour trois ans ou cinq ans, mais pour tout le reste de leur vie.

“ Je ne crois pas exagérer, ajoute-t-il, en affirmant que, sur cent jeunes gens à qui je tiendrais ce langage, quatre-vingt-dix-neuf me répondraient sans hésitation : Merci, monseigneur, de vos offres obligeantes ; mais nous savons à quoi nous en tenir ; et sacrifice pour sacrifice, nous préférons de beaucoup rester à la caserne...”

\*.\*.\*

A l'occasion du concile national des missionnaires, le Souverain Pontife vient d'organiser la hiérarchie catholique au Japon, en établissant des sièges épiscopaux à Tokio, Nangasaki, Kioto et Sandaï. D'accord avec le gouvernement japonais, il y aura un métropolitain à Tokio, avec quatre évêques suffragants.

Le Japon méridional compte actuellement 25,000 fidèles, avec 60 églises ou chapelles, et un séminaire de 60 élèves, qui a déjà donné 8 prêtres à l'Eglise, et qui va prochainement en donner 8 autres.

A la suite de suppliques envoyées d'Espagne au Souverain Pontife, un bref pontifical daté du 13 janvier 1890, agissant d'accord

avec le gouvernement espagnol, décrète que la fête de saint Joseph, fixée au 19 mars, est rétablie comme fête d'obligation, pour l'Espagne et les pays qui lui sont soumis. Cette obligation avait cessé par l'effet du dernier concordat.

Un second congrès catholique se prépare en Espagne pour le cours du mois d'avril. Dans le bref que le pape Léon XIII adresse à ce sujet au cardinal Benavidès, archevêque de Saragosse, le Saint-Père manifeste la ferme espérance que le congrès convoqué dans cette ville, si renommée pour la piété de ses habitants, les palmes de ses martyrs et la protection de la Souveraine des cieux, ne le cédera pas en importance à celui qui a eu lieu à Madrid l'année dernière. Il compte sur la prudence et l'autorité des évêques, et ne doute pas que, par cette œuvre, tous les fidèles d'une nation si catholique seront amenés "à se souvenir des traditions vénérables de leurs ancêtres, et à tenir en très grande estime les bienfaits de la religion qui fut toujours la cause de leurs gloires et de leur immense pouvoir."

Léon XIII conclut son bref en recommandant encore l'union et la concorde de tous les esprits dans l'intérêt commun de la sainte Eglise, et l'abandon pur et simple de toute querelle stérile et inutile; il rappelle à cet égard, les enseignements contenus dans son encyclique du 14 janvier.

En Autriche, l'unique loi scolaire de 1869 est toujours en vigueur, malgré les courageuses tentatives du prince Aloïs de Liechstenstein en 1888. "La campagne est reprise par l'épiscopat, dit *l'Univers*, et l'on peut espérer qu'elle réussira... et qu'avant quelques semaines, la monarchie autrichienne sera débarrassée d'une loi qui livrait à l'ennemi l'enfance et la jeunesse, c'est-à-dire l'avenir même du pays."

\* \* \*

L'Angleterre et l'Ecosse viennent d'inaugurer, le 4 mars, en présence du Prince de Galles, le fameux pont du Forth, le plus grand des ouvrages métalliques de notre temps. La longueur totale de ce pont est de 2600 mètres, soit 2845 verges ou 8534 pieds.

On annonce la mort de Monseigneur Michael Heiss, archevêque de Milwaukee, Wisconsin, après une maladie de plusieurs semaines; il était âgé de soixante-douze ans.

# LES PSAUMES DU BREVIAIRE

## II— USAGE LITURGIQUE DES PSAUMES

(Suite.)

20. *Dans l'Eglise catholique.*— Exact observateur des coutumes juives, Notre-Seigneur Jésus-Christ, durant sa vie cachée et sa vie publique, a dû réciter souvent les Psaumes.

Comme il accomplit à la dernière Cène tous les rites de la Pâque figurative, il chanta avec ses disciples, selon le sentiment commun des interprètes, le Hallel (Matt. xxvii, 30; Marc xiv, 26). Sur la Croix, quand il se plaint de l'abandon dans lequel son Père le laisse, il emprunte les premières paroles du ps. xxi : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? (Matt. xxvii, 46) Avant d'expirer, il remet son âme à son père en prononçant (Luc, xxiii, 46) le verset 6 du ps. xxx. Durand (*Rationale*, VI, c. 77, n<sup>o</sup> 11) en a conclu que dans l'intervalle de ces deux cris, le Sauveur récita à voix basse les dix psaumes intermédiaires. Il est, au moins, permis de croire que Jésus avait présents à l'esprit les psaumes qui prédisaient sa passion et qui se réalisaient en cet instant solennel, et qu'il les repassait dans sa mémoire au fur et à mesure de leur accomplissement.

Imitateurs dociles des exemples de leur Maître, les Apôtres recommandent aux chrétiens le chant des psaumes (Eph., v, 13; Col. iii, 16; I Cor. xiv, 15 et 26; Jac., v, 13). Leurs exhortations ne furent pas vaines, et, dès le berceau de l'Eglise, les cantiques d'Israël eurent leur place marquée dans les offices publics. S. Augustin (*Ad inquisitiones Januarii*, I, II, seu *epist.* LV, c. XVIII) rattache l'usage ecclésiastique de la psalmodie aux exemples et aux préceptes de Notre-Seigneur et des Apôtres. Aussi haut que remontent les documents que nous possédons, nous constatons l'emploi du Psautier comme livre de prière publique dans l'Eglise chrétienne.

Nous n'avons qu'à nous occuper du chant des Psaumes dans la célébration du divin sacrifice, aux synaxes liturgiques du dimanche, du mercredi, du vendredi et des fêtes. Les introïts, les traits,

les graduels, les offertoires et les communions de notre liturgie sont des vestiges de l'ancien usage romain. Le dimanche, les chrétiens se réunissaient avant le jour pour entendre des lectures et chanter des psaumes. Cette assemblée de nuit, cette *vigile*, apparaît déjà dans la lettre de Pline relative aux chrétiens. Elle se combina plus tard avec l'office de matines, qui l'élimina peu à peu. L'office du samedi saint et de la veille de la Pentecôte, dans la partie qui précède la bénédiction des fonts baptismaux, nous a conservé le type des anciennes vigiles, telles qu'on les célébrait, tous les dimanches, aux premiers siècles du christianisme.

Mais ces réunions du culte public, avec leurs services nocturnes ou diurnes, n'épuisaient pas toutes les ressources de la piété des fidèles, ni même toutes les obligations. "L'idéal de la vie chrétienne était une perpétuelle communion avec Dieu, entretenue par une prière aussi fréquente que possible. Un chrétien qui n'aurait pas prié tous les jours, et même à diverses reprises, n'eût pas été un chrétien. Sans doute, la prière commune, collective, faite au même endroit par toute l'Eglise locale, n'avait lieu qu'aux jours et heures des synaxes ; mais on pouvait prier en particulier, en dehors des synaxes, soit isolément, soit en famille, soit avec des voisins, des amis. L'usage s'établit de bonne heure de consacrer à la prière privée les derniers instants de la nuit, le temps qui s'écoule entre le chant du coq et le lever du jour, puis, à la fin de la journée, l'heure mélancolique où le soleil disparaît, où l'ombre se fait, où il faut allumer les lampes de la maison. C'étaient là les prières fondamentales, universellement en usage, la prière du matin et celle du soir, matines et vêpres. Dans la journée, certains moments étaient indiqués, soit par la Bible, soit par la tradition juive, soit même par l'usage de la vie ordinaire et civile." (Duchesne, *Les origines du culte chrétien*, ch. xvi, p. 431-432). On observait deux heures, ou même trois, d'une façon privée, mais habituelle. Tertullien, le premier (*De jejuniis*, c. x), nous renseigne sur l'usage de tierce, sexte et none et sur leur origine. S. Cyprien (*De oratione dominica*) et Clément d'Alexandrie (*Strom.*, vii, 40) connaissent aussi cette division de la journée chrétienne.

Au vième siècle, le nombre des heures s'accroît et la prière publique s'organise. L'auteur des Constitutions apostoliques (l. II. 59 ; l. VIII. 34-39) recommande de prier "le matin, à tierce, à sexte, à none, à vêpres et au chant du coq" ; il suppose que ces



offices se célèbrent à l'église et que l'évêque y prend part avec son clergé. Il insiste pour que l'évêque réclame l'assistance des fidèles et indique pour le matin le ps. LXXII, et pour le soir le CXL. A Antioche, au temps de l'évêque Léonce (344-357), sous la direction de deux ascètes, Flavien, plus tard évêque d'Antioche même, et Diodore, qui devint évêque de Tarse, de pieux laïques s'assemblaient la nuit dans les sanctuaires des martyrs, et s'occupaient à chanter des psaumes à deux chœurs. Théodoret, qui nous l'apprend (*Hist. eccl. l. II. c. xxiv*), ajoute que le chant alternatif ou l'*antiphone*, inauguré alors à Antioche, se répandit de cette ville jusqu'aux extrémités du monde. S. Basile (*Epist. 207*) rapporte que cette nouvelle manière de psalmodier était introduite à Césarée de Cappadoce. La *Pérégrination de Silvie*, récemment publiée par M. Gamurrini, fournit, en ce qui concerne l'usage spécial de Jérusalem vers la fin du ivème siècle, des renseignements très précis. Sauf en carême, où l'heure de tierce est célébrée en public, il se tient quatre réunions par jour dans l'église du Saint-Sépulcre, au chant du coq, à sexte, à none et à vêpres. Les personnes pieuses des deux sexes, qui y assistent, exécutent des psaumes, soit suivant le mode ancien du répons, soit à deux chœurs, en antiphones. Deux ou trois prêtres et autant de diacres sont de service, tour à tour, auprès d'elles pour réciter les prières. Quand les psaumes, entrecoupés de prières, tirent à leur fin, l'évêque et le clergé entrent dans l'église et continuent les prières. Le dimanche et les jours de fêtes, on fait solennellement l'office de nuit et le lucernaire. Paula et Eustochiun, après avoir visité les Saints Lieux, écrivaient à Marcella qu'à Bethléem, dans la bourgade du Christ, les paysans n'avaient d'autres chants que les psaumes. "Le laboureur en tenant sa charrue chante alleluia. Le moissonneur en sueur se récréé par le chant des psaumes, et le vendangeur, en maniant la serpette recourbée, fredonne quelque hymne de David. Ce sont là les chants de la province, et, comme on dit vulgairement, les chansons d'amour, le sifflement des bergers, les armes de la culture."

En Occident, l'usage de la psalmodie à deux chœurs fut introduit à Milan par S. Ambroise en 387, et S. Augustin, qui nous l'apprend (*Confess. l. iv, c. 7*), disait à son peuple d'Hippone : "Levez-vous de grand matin pour les vigiles, réunissez-vous pour tierce, sexte et none, avant toute occupation. Que nul ne s'exempte de cette œuvre sainte, à moins qu'il n'en soit empêché par infirmité,

une raison d'utilité publique ou encore par quelque certaine et grave nécessité" (*Sermo LV de tempore*). A Constantinople, l'office était célébré tous les jours dans les églises, aux heures canoniques, avec la participation du clergé et sous sa direction, et S. Chrysostome (*Hom. IV, de Anna, n. 5*), répondant à l'objection qu'un homme du monde enchaîné aux affaires des tribunaux, ne peut se déranger trois fois par jour pour aller prier à l'église, dit qu'on peut le faire en son particulier et en n'importe quel lieu, conseillant seulement l'assistance régulière aux offices.

Mais ce fut surtout dans les communautés d'ascètes que la prière publique s'organisa. Cassien (*De Institutionibus, l. II c. II*) relate qu'il y eut d'abord de grandes différences entre pays et pays, monastères et monastères. Selon les lieux, les offices de la nuit comprenaient vingt ou trente psaumes, ou un plus grand nombre, ou dix-huit seulement. A tierce, sexte et none, quelques-uns récitaient trois ou six psaumes à chaque heure, d'autres trois à tierce, six à sexte, neuf à none. Les moines d'Égypte n'observaient encore que les deux heures primitives du matin et du soir, durant lesquelles ils ne chantaient plus que douze psaumes (*ib. c. III*). Ceux de Syrie et de Mésopotamie se réunissaient, en outre, aux trois heures du jour qui se composaient de trois psaumes chacune [*l. III, c. I et III*]. On ajouta à Bethléem, et cet usage se répandit, une réunion à la première heure du jour. Cet office de prime était récent en Gaule, quand Cassien écrivait ; on y récitait les ps. L, LXII et LXXXIX [*c. IV*]. Les laudes consistaient alors dans les ps. CVLXVIII-CL [*c. VI*]. En séparant cette heure de Matines, on réalisa la parole : *Septies in die laudem dixi tibi* [ps. cxvii, 164]. Saint Basile [*Regulæ fusius tractatae, xxxviii, n. 4 et 5*] indique le ps. xc pour sexte et complies.

Quand les ascètes isolés, les vierges vivant dans le monde disparurent ou se rattachèrent aux monastères, pourvus d'oratoires particuliers, les offices continuèrent dans les églises, mais les fidèles n'y assistèrent plus, et la prière régulière resta à la charge des clercs. "Quant à l'organisation précise de ces offices, quant à la distribution des psaumes antiphones ou répons, des prières..... entre les heures de l'office et les temps de l'année, on varia beaucoup d'une église à l'autre.... L'usage des grandes métropoles s'imposa aux églises suffragantes. Les conciles provinciaux s'efforcèrent de régler les détails et d'obtenir quelque uniformité. D'autre part, l'ordre des offices était une des parties principales des règles monastiques. Les couvents importants suivaient en ceci les règles

qu'ils avaient adoptées ; d'autres acceptaient l'usage diocésain ou provincial, défini par les évêques. Jusqu'au neuvième siècle, en Occident, il n'y eut guère d'uniformité dans ce domaine. Quand on arriva à l'y introduire, ce fut en s'inspirant de la règle bénédictine et surtout de l'usage des monastères de Rome " [Duchesne, *ibid.* p. 436-457.] La règle de S. Benoît, en effet [c. ix-xviii], contient une distribution du psautier pour chaque semaine. La distribution actuelle est ancienne ; les liturgistes du moyen-âge l'attribuaient à S. Jérôme. Dans l'Antiphonaire ou Responsorial de S. Grégoire-le-Grand, les psaumes des fêtes et du commun des Saints sont les mêmes qu'aujourd' hui. Nous prions donc de la même manière que les premiers chrétiens, nous employons les mêmes formules inspirées des psalmistes, le texte sacré lui-même que nous lisons est celui que lisaient nos pères dès le cinquième siècle.

E. MANGENOT, *Prof. d'Ecriture sainte.*

(à suivre.)

---

## LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

---

### CONSTITUTION DEI FILIUS [ 2<sup>e</sup> ARTICLE ]

Ils présentaient sur chaque point les mémoires qui avaient été composés, et qui étaient examinés suivant les règles tracées plus haut. On voit avec quelle maturité et quelle sagesse cette commission s'acquitta de sa tâche.

Les projets de définitions élaborés par les commissions préparatoires prenaient le nom de *Schemata*. Nous ne connaissons pas toutes les questions que la commission théologico-dogmatique étudia de cette manière. L'interruption du Concile empêcha de les soumettre toutes aux délibérations des évêques, et il en est sans doute dont le Saint-Siège s'est réservé le secret. Il en est aussi qui furent communiquées aux Pères de la vénérable assemblée. Le 2 février 1870, on leur distribua le catalogue des projets ou *schemata*, préparés par les diverses commissions ; trois de ces *schemata*, avaient été rédigés par la commission théologique. Le premier avait pour titre : *de la DOCTRINE CATHOLIQUE, contre les erreurs multiples qui dérivent du rationalisme*  
Voici comme il était divisé.

*Ire partie.*—Enseignement catholique 1° contre le matérialisme et le panthéisme ; 2° contre le rationalisme absolu, qui repousse jusqu'à la possibilité de la Révélation et d'un ordre surnaturel.

*Ile partie.*— Enseignement catholique contre les principes du demi-rationalisme[qui confond la grâce et la nature, la foi et la raison].

A. De la Révélation surnaturelle.

1° Des sources de la Révélation dans l'Écriture et la Tradition ;

2° De la nécessité de la Révélation ;

3° De l'objet supra-rationnel de la Révélation, ou des mystères.

B. De la foi divine :

1° De la distinction de la foi divine d'avec la science naturelle ;

2° Des motifs de crédibilité de la foi divine ;

3° De la vertu surnaturelle de la foi, et de la liberté de la volonté dans l'assentiment à la foi ;

4° De la nécessité et de la fermeté surnaturelle de la foi.

C. Des rapports de la foi et de la science :

1° Rapport des sciences avec la foi et l'autorité de l'Église, qui en garde le dépôt ;

2° De l'immuable vérité de la doctrine de l'Église, comparée avec les transformations des sciences.

*IIIe partie.* Enseignement catholique contre les erreurs spéciales : 1° sur Dieu et la Trinité ; 2° sur l'incarnation du Verbe ; 3° sur la nature de l'homme ; 4° sur son élévation surnaturelle.

Le second projet ou *schema* dogmatique portait sur l'Église et se divisait en trois parties. La première avait pour objet l'Église considérée en elle-même ; la seconde, le chef de l'Église ; la troisième, les rapports de l'Église et de l'État.

Le troisième projet ou *schema* dogmatique se rapportait au mariage chrétien.

Les deux constitutions promulguées par le Concile ont été tirées de ces trois projets. La constitution *Dei Filius*, celle que nous étudions en ce moment, est formée des deux premières parties du premier *schema*. C'est pour que le lecteur puisse se rendre compte des ressemblances et des différences qu'il y a entre le projet primitif et la constitution que nous avons donné un résumé très complet des deux premières parties de ce projet.

La constitution *Pastor æternus* a été prise dans la seconde partie du second *schema*, qui a été complété d'un chapitre sur l'infaillibilité pontificale, comme nous l'expliquerons en son lieu.

Le texte du *schema* sur le mariage n'a pas été distribué aux Pères du Concile ; mais celui des deux autres *schemata* dogmatiques leur a été remis. Il a été depuis lors publié, avec les *postulata* présentés par les Pères du Concile, par Mgr Martin, évêque de Paderborn, dans un recueil intitulé : *Omniium concilii Vaticani quæ ac doctrinam et disciplinam pertinent documentorem collectio*. 1873.

Toutes les pièces de cette précieuse collection sont des documents d'une grande autorité et où la sagesse des vues n'est pas moins remarquable que la netteté de la rédaction.

Cependant Pie IX avait promulgué, le 29 juin 1868, le bulle *Æterni patris*, qui convoquait le Concile pour le huit décembre de l'année suivante. Le 11 avril 1869, il accorda un jubilé, et demanda des prières à tout le peuple chrétien pour le succès du Concile.

L'Église est assistée du Saint-Esprit ; mais elle doit accomplir sa mission en mettant en œuvre tous les moyens naturels et surnaturels dont elle dispose. Aussi était-il nécessaire que les âmes saintes fissent monter leurs vœux vers le ciel, alors que les doctes théologiens préparaient les actes du saint Concile, alors surtout que les vénérables Pères en discuteraient les décrets, et que le Vicaire de Jésus-Christ les promulguerait avec eux.

II. PENDANT LE CONCILE. — Au commencement de décembre 1869, un grand nombre d'évêques accourus de toutes les régions de l'univers se trouvaient déjà à Rome. Le 2, le Souverain Pontife les rassembla en réunion prosynodale. Il les exhorta à la concorde dans l'union à Jésus-Christ, leur proposant l'exemple des apôtres, et leur rappelant ce cri sorti du cœur de saint Pierre, et adressé au Sauveur : " A qui irons-nous ? vous avez les paroles de la vie éternelle. "

Le soir du 7 décembre, veille du grand jour, Pie IX se rendit avec un nombreux cortège à l'église des douze apôtres, et ouvrit solennement une neuvaine à Marie Immaculée.

" Le lendemain de bonne heure, dit M. Chantrel (*Introduction à l'histoire du Concile du Vatican du cardinal Manning*), le canon du château Saint-Ange annonçait à la Ville éternelle le grand jour si longtemps attendu. Dès six heures, les trois nefs de Saint-Pierre étaient remplies d'une foule de fidèles, et tous les abords de la basilique regorgeaient de monde. Ce ne fut qu'à neuf heures, que l'on aperçut la magnifique procession d'abbés, d'évêques et d'archevêques, de primats, de patriarches et de cardinaux, précédant la *sedia gestatoria* du Pape. Il fallut plus d'une heure pour que le cortège

traversât l'*atrium* et la grande nef de Saint-Pierre et parvint jusqu'au bras gauche de la croix que forme l'immense basilique." C'est cette partie de l'enceinte qui devait servir de lieu de réunion au concile, et elle avait été transformée en une vaste salle admirablement appropriée à cet usage.

Après les prières prescrites et la prestation de l'obédience par les Pères du concile, le Saint-Père prononça, de sa voix forte et émue, une magnifique allocution : " Vous voyez, vénérables Frères, s'écria-t-il, vous voyez avec quelle impétuosité l'antique ennemi du genre humain a donné l'assaut, et le donne encore à la maison de Dieu, où doit se trouver la sainteté. C'est lui l'instigateur de cette vaste conjuration des impies, qui, redoutable par son union, forte par ses richesses, puissante par ses institutions, couvrant sa malice du masque de la liberté, ne cesse de faire une guerre acharnée et scélérate à la sainte Eglise du Christ..."

" Courage donc, vénérables Frères, fortifiez vous dans le Seigneur, et, au nom de l'auguste Trinité, sanctifiés dans la vérité, revêtus des armes de lumière, enseignez avec nous la voie, la vérité et la vie, après lesquelles le genre humain, agité par tant de calamités, ne peut s'empêcher de soupirer."

Ou lut ensuite le décret qui proclamait le Concile ouvert.

Ainsi se passa la première session publique. Elle avait duré neuf heures.

Suivant le règlement élaboré dans la commission directrice, et promulgué le 27 novembre, les assemblées générales des évêques du Concile furent de deux sortes. Les unes appelées *congrégations générales*, avaient pour objet la discussion et le vote provisoire des projets ; les autres, appelées *sessions publiques*, avaient pour objet le vote définitif des décrets.

Le Concile tint un grand nombre de congrégations générales, mais il n'eut que quatre sessions publiques. La première eut lieu le 8 décembre 1869, le jour de l'ouverture du Concile.

La seconde eut lieu le 6 janvier 1870, fête de l'Épiphanie. Elle fut consacrée à la profession de foi, prescrite par Pie IV, que les Pères vinrent faire aux pieds de Pie IX.

La troisième se tint le 24 avril. On y promulgua la constitution *Dei Filius*.

La quatrième se réunit le 18 juillet. C'est dans cette session que fut définie l'infaillibilité pontificale.

Les sessions publiques étaient présidées par le pape en personne.

Mais pour ménager son temps si précieux et laisser plus de liberté aux discussions des Pères, le Souverain Pontife confia la présidence des congrégations générales à cinq cardinaux choisis par lui : les cardinaux de Reisach, de Luca, Bizzarri, Bilio et Capalti. Le cardinal de Angelis remplaça dans cette charge le cardinal de Reisach, qui mourut au début du Concile.

Les premières congrégations générales se tinrent le 10, le 14, le 20, le 28, le 30 décembre, le 3 et le 4 janvier.

Le règlement du 27 novembre portait que les *schemata* rédigés par les commissions préparatoires seraient discutés dans les congrégations générales, et que, si l'on ne pouvait tomber d'accord sur quelque point, on en référerait à une délégation spéciale de quelques Pères ; qu'alors seulement cette délégation chercherait la rédaction la plus propre à réunir la majorité des suffrages, et que cette rédaction serait soumise à la congrégation générale. Ce règlement admettait, en outre, que tant qu'un évêque demandait la parole, le débat ne pouvait être clos. Mais ces procédés qui avaient été possibles au concile de Trente, où il n'y eut jamais plus de deux cents Pères, mettaient de grands obstacles à l'issue des discussions dans une assemblée qui comptait trois ou quatre fois plus de membres.

Aussi ce règlement dut-il être modifié par un décret du 20 février 1870. D'après ce décret, les *schemata* étaient distribués plusieurs jours avant la discussion.

Les Pères étaient invités à remettre par écrit, avant cette discussion et dans un délai fixé, les modifications qui leur paraissaient convenables. Les modifications ainsi demandées étaient transmises à la délégation spéciale, qui les étudiait et corrigeait le *schema* primitif en conséquence. Le *schema* ainsi corrigé était imprimé et distribué à son tour et devenait l'objet de la première discussion orale des congrégations générales, dans lesquelles on pouvait, du reste, demander à nouveau d'autres modifications au *schema*.

Le décret du 20 février régla, en outre, que la clôture des débats pourrait être prononcée par la majorité des membres présents à la congrégation générale, sur la proposition du Président, proposition que celui-ci ne pourrait faire d'ailleurs que si dix Pères au moins lui en avait fait la demande par écrit. Ce nouveau règlement permettait d'accélérer l'issue des discussions, sans en diminuer la maturité et en laissant aux orateurs plus de liberté qu'on n'en accorde dans aucune assemblée politique.

(A suivre.)

J. VACANT, *Professeur de Théologie.*

# PRONES LITURGIQUES

## DEUXIÈME INSTRUCTION

### SOMMAIRE :

I. LIEUX liturgiques. Eglises.—II. Durant les premiers siècles chrétiens.—III. Après les persécutions.—IV. Basiliques. Leur forme ; signification actuelle de ce mot.—V. Modifications introduites dans le plan des églises. Leur orientation.—VI. Eglises consacrées et églises bénites.—VII. Chapelles et oratoires.

I. Mes Frères, les lieux destinés au culte ne sont pas moins réservés que les personnes. Ces lieux, ce sont les églises, où nous venons offrir à Dieu nos prières et nos sacrifices.

Sans doute, Dieu, qui a fait le monde et tout ce qui est dans le monde, Dieu, qui est le maître du ciel et de la terre, n'a pas besoin de temples, ouvrage de la main des hommes, pour y abriter Sa Majesté infinie, ainsi que le dit l'apôtre saint Paul. Non, l'univers, voilà son vrai temple digne de sa gloire et de son immensité. Dieu n'a pas besoin de temple, mais c'est nous qui en avons besoin, pour nous réunir en commun, pour nous édifier, pour nous recevoir, pour abriter notre prière et nos cérémonies. Et Dieu, voulant s'accommoder à nos nécessités et à notre faiblesse, accepte les demeures terrestres, étroites, que nous lui offrons, et consent en quelque sorte à y emprisonner Sa Majesté. Nous devons le remercier de cette condescendance, et nous efforcer de rendre nos églises le moins indignes qu'il nous sera possible de sa sainteté et de sa grandeur.

Les églises sont donc les lieux réservés où s'accomplissent les actes de la liturgie chrétienne. Une fois vouée au Très-Haut, une église n'est plus un lieu ordinaire. L'enceinte qu'enferment ses murailles est tirée de l'usage commun. Ce qu'on fait ailleurs, on ne peut plus le faire ici. Ce qui touche à la terre, à ses intérêts, à ses travaux, à ses passions, n'y peut plus trouver place. Qu'on vende ailleurs, qu'on achète, qu'on mange, qu'on boive, qu'on rie, qu'on joue ; dans l'église rien de tout cela ne peut plus se faire. Dieu, l'âme, le ciel, l'éternité, voilà ce qui doit se traiter dans l'église. L'église, c'est la maison de Dieu et la porte du ciel : *Domus Dei et porta cœli.*



Bien que vous puissiez prier partout, dans vos demeures, sur les places publiques ou dans les champs, nulle part, cependant, vous ne priez avec plus de recueillement, de foi, de dévotion que dans l'église. Là vous êtes séparés du monde, de ses affaires, de ses plaisirs, de ses bruits. Là vous avez sous les yeux des exemples de piété qui réchauffent votre cœur et le portent à Dieu.

II. Aux premiers âges du christianisme les églises étaient rares. Elles n'avaient ni l'ampleur ni l'éclat qu'elle acquirent depuis. Souvent même, et dans la plupart des pays, elles faisaient défaut, On se réunissait dans les maisons, comme le témoignent les Actes des Apôtres, chez des particuliers, qui voulaient bien prêter des salles disposées pour le culte. Durant les persécutions, les maisons mêmes n'étaient pas un lieu sûr, et les assemblées des fidèles se tenaient partout où l'on croyait pouvoir échapper aux cruelles investigations des tyrans, dans les forêts et dans les souterrains où l'on enterrait les morts, et qu'on nommait cryptes ou catacombes. On sait que les catacombes de Rome servirent longtemps à cet usage. Les prisons elles-mêmes devenaient parfois des temples, et les confesseurs qu'elles renfermaient ou les prêtres venus du dehors y offrirent bien souvent le divin sacrifice. Quelques églises pourtant s'élevaient çà et là, dans les intervalles de calme, qui ne tardaient pas à être renversées quand la persécution se rallumait. On cite une église bâtie à Antioche par saint Pierre ; une autre à Rome par le même apôtre sur un terrain que lui avait donné le sénateur Pudens ; une troisième à Nicomédie, que l'empereur Dioclétien fit raser à coup de pioche. Celles qui s'élevèrent en assez grand nombre sous les règnes pacifiques de Philippe et de Gallien, dans la dernière moitié du III<sup>e</sup> siècle, eurent le même sort par l'effet de la persécution que renouvela Maximin.

III. Avec Constantin, victorieux, grâce à la protection du Christ, une ère nouvelle s'ouvrit pour les chrétiens. Un édit de cet empereur permit de bâtir des églises par tout l'univers. Lui-même donna l'exemple. La basilique du Sauveur, dans son propre palais de Latran, là même où il avait été baptisé par le pape saint Silvestre, celle de Saint-Paul, sur la route d'Ostie, celle de Sainte-Croix en Jérusalem, celle de Saint-Laurent hors des murs, et d'autres encore lui, durent leur érection. Il voulut même concourir de ses mains royales à la construction de la basilique qu'il fit élever sur le tombeau de saint Pierre ; et le huitième jour après son baptême, déposant le diadème et le manteau impérial et s'armant d'une

pioche, il tira en l'honneur des douze apôtres douze corbeilles de terre de l'endroit où se creusaient les fondations de l'édifice.

On comprend ce qu'un tel exemple et de telles dispositions de la part du maître de l'Empire, durent imprimer d'élan à l'édification des églises dans tous les pays chrétiens.

IV. Le mot *église*, tiré d'un mot grec, signifie assemblée; Mais on a donné dans tous les temps le nom d'*églises*, non seulement aux assemblées des Fidèles, mais encore aux lieux eux-mêmes où ils s'assemblaient. On évita longtemps de leur donner le nom de *temples*, parce que ce mot servait à désigner les édifices consacrés aux idoles, et que les chrétiens avaient en horreur tout ce qui se rattachait au culte des faux dieux. Mais quand le paganisme eut à peu près disparu du monde, et que les idolâtres ne furent plus qu'en petit nombre, on ne répugna plus à donner aux édifices chrétiens indifféremment le nom de temples ou d'églises.

On les appela aussi *basiliques*, d'un mot grec qui signifie royal, ou maison royale. Les basiliques étaient des bâtiments publics, magnifiques d'ornement et d'étendue, où l'on rendait la justice Constantin donna aux chrétiens plusieurs de ces édifices, pour leur servir d'églises; et leur nom primitif resta à ces nouveaux temples, qui servirent même de modèles pour la construction d'églises nouvelles. La distribution en était commode, et le nom ne pouvait mieux convenir aux lieux destinés à honorer la majesté souveraine de Dieu, et à servir de palais au Roi des rois.

La basilique avait ordinairement trois nefs parallèles. L'extrémité de la nef principale se prolongeait et s'arrondissait; les collatérales étaient moins longues, mais leurs extrémités s'arrondissaient également en forme d'absides. Ce genre d'architecture offrait des avantages. Au fond de la nef principale où avait été le tribunal du prétoire se plaçait l'évêque sur un trône. Les deux nefs latérales recevaient séparément les hommes et les femmes, les hommes du côté de l'évangile, les femmes du côté de l'épître. Le chœur, le sanctuaire et la nef proprement dite se partageaient l'édifice dans sa longueur, lequel était précédé d'un péristyle ou portique, qu'on a aussi appelé *atrium* ou parvis.

Dans la suite le nom de *basilique* a été spécialement réservé à certaines églises de Rome, remarquables par leur beauté ou leurs souvenirs, et que les souverains Pontifes ont enrichies de nombreuses faveurs spirituelles. On les divise en *majeures* et *mineures*. Le titre de *basilique majeure* est incommunicable. Celui de *basili-*

que mineure a été conféré par les Papes à quelques églises d'Italie, et à Notre-Dame de Paris, par une bulle du 28 février 1805, en commémoration du sacre de Napoléon ; à la cathédrale de Valence, par un bref de Pie IX du 4 mai 1847, en souvenir de la mort de Pie VI, dans cette ville. Depuis, plusieurs églises parmi nous ont obtenu ce privilège, et l'insigne collégiale de Saint-Seurin en a été favorisée par bref de Pie IX en date du 27 juin 1873.

V. Le plan basilicaire, adopté d'abord pour la construction des églises chrétiennes, ne tarda pourtant pas à être modifié. On voulut donner aux églises la forme d'une croix, et figurer en elles le Fils de Dieu étendu sur l'instrument de son supplice. De là le transept, qui forme la croix latine, si ses bras sont moins longs que la nef principale, et la croix grecque, s'il coupe l'église en deux portions égales. Quelquefois l'axe de l'édifice dévie de la ligne droite et présente vers l'abside une inclinaison qui rappelle le Sauveur penchant sa tête divine au moment où il expira sur la croix.

L'orientation a aussi son importance dans le plan architectural de nos temples. Afin d'honorer Jésus-Christ comme le vrai soleil du monde, et aussi parce qu'il s'est élevé de l'Orient, on a le plus souvent dirigé les églises de l'Occident à l'Orient. Cette règle n'a pourtant rien d'absolu, et il arrive fréquemment que les conditions de lieu présentent des obstacles matériels à son application.

VI. Les églises sont consacrées ou simplement bénites. La consécration se fait par l'évêque avec une solennité vraiment imposante. Le Pontife, après un jour de jeûne préparatoire, asperge les murs du temple avec l'eau sainte tant au dehors qu'au dedans. Il trace sur les parois intérieures douze croix avec l'huile consacrée. L'autel surtout, partie principale de l'édifice, reçoit des onctions et des bénédictions nombreuses et toutes particulières. On ne saurait assister à une semblable cérémonie sans se sentir pénétré d'un profond respect pour le temple qui en est l'objet, et sans comprendre cette parole de l'Esprit-Saint : *Pavete ad sanctuarium meum*.

Une église, si elle n'est consacrée, doit du moins être bénite, ou par l'évêque ou par un prêtre, avec l'autorisation de l'évêque.

VII. Les chapelles elles-mêmes et les simples oratoires ont besoin de cette bénédiction, pour qu'il soit permis d'y célébrer le divin sacrifice. Dans les premiers siècles chrétiens on célébrait partout où on le pouvait commodément. La nécessité y contraignait. Mais

depuis que le culte a pu être exercé librement, et qu'on a eu des temples pour accomplir les fonctions sacrées, l'Eglise s'est montrée plus sévère au sujet des lieux destinés au sacrifice. Il n'a plus été permis de l'offrir ailleurs que dans les bâtiments consacrés à cet usage. Cette loi néanmoins souffre des exceptions. Les évêques peuvent dire la messe partout où ils se trouvent, les missionnaires en pays infidèle jouissent du même privilège, et même dans les contrées catholiques, alors que les circonstances particulières l'exigent, on célèbre sur les navires, sur les champs de bataille, ou au milieu des places publiques.

Dans tous les cas, respectons souverainement les lieux où s'offre le grand et auguste sacrifice, ceux-là surtout qui sont, réservés à cette sainte et sublime destination. Ces lieux sacrés sont vraiment la maison de Dieu et la porte du ciel : *Domus Dei et porta cæli*. Amen.

L'ABBÉ GAUSSENS.

---

**Nouveauté.—Histoire populaire de Montréal**, depuis son origine jusqu'à nos jours, par A. Leblond de Brumath, bachelier de l'Université de France, membre correspondant de la Société de Géographie de Lille, auteur de la *Vie de Melle Mance*, de la *Vie de Mgr Bourget*, etc., avec une Lettre-Préface de l'abbé Verreau et une Introduction de Benjamin Sulte.

1 volume in-8° de 454 pages.....Prix : \$1.00

---

**Fleurs mystiques**, ou les litanies de la Sainte-Vierge, expliquées et commentées par M. l'abbé Thiébaud, 3ème édition, 2 forts vol in-12.....Prix : \$1.00.

---

**Traité de philosophie scholastique**, précédé d'un vocabulaire de la philosophie scholastique et de la philosophie contemporaine par Elie Blanc, professeur de philosophie aux facultés catholiques de Lyon, 3 vol in-12.....\$2.63.

---

**Le problème du mal**, par le R. P. de Bonniot, de la compagnie de Jésus, 1 fort vol. in-12 ... ..Prix : \$1.25.

# DICTIONNAIRE APOLOGETIQUE DE LA FOI CATHOLIQUE

---

Cet important ouvrage, dont la mise en vente ne date que de quelques semaines, vient d'être honoré d'une lettre de Mgr GONINARD, archevêque de Sébaste, coadjuteur de Monseigneur le cardinal-archevêque de Rennes. Nous reproduisons ci-après le texte de ce document, qui établit avec autant de précision que d'autorité le but et l'opportunité d'une pareille publication, indispensable à toute bibliothèque sacerdotale :

ARCHEVÊCHÉ DE RENNES, DOL ET SAINT-MALO

Rennes, le 25 août 1889.

Monsieur le chanoine,

J'ai reçu avec reconnaissance et parcouru déjà suffisamment pour motiver une appréciation, l'œuvre considérable que vous venez de publier sous ce titre : *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique*. Je me hâte de vous envoyer sans réserve mes plus sincères félicitations, pour le service nouveau que vous rendez à la cause de la défense catholique.

Votre travail, Monsieur le chanoine, arrive à son heure, et Dieu l'a visiblement béni. Il me semble, du reste, qu'en l'entreprenant, vous aviez entendu, ce qui vous a porté bonheur, la parole si grande du divin Maître à ses disciples : *Vos estis sal terræ. Vous êtes le sel de la terre*. Il y a dans ce mot sacré, tout à la fois une déclaration significative et une expresse recommandation. C'est que les fausses doctrines, comme les ferments des passions humaines, altèrent la saine nourriture de la vérité : au sel il appartient de la préserver de toute corruption et de tout affadissement. Or, chacun des articles du dictionnaire, est une poignée de sel bienfaisant pour l'esprit du lecteur.

Vous dites avec justesse dans votre Préface : Le *Dictionnaire apologétique* est destiné, dans notre intention, à mettre à la portée et pour ainsi dire, sous la main de tout lecteur de bonne volonté, les preuves principales de la foi catholique, avec les réponses les

plus solides aux objections de toute nature, que l'on fait contre elle. Nous y avons condensé et mis en lumière une multitude d'arguments, de faits et de renseignements qu'on ne pourrait se procurer ailleurs que par l'étude d'un très grand nombre d'ouvrages, au prix de beaucoup de travail et d'argent."

Rien de plus vrai. Votre volume si dense et si gros, contient, sans exagération, la matière de huit à neuf volumes in-8 ordinaires, et résume ainsi, sur le point spécial de l'apologétique, des données éparses dans cent ouvrages difficiles à se procurer et à étudier. Il indique aussi les sources précieuses auxquelles on peut abondamment puiser, et les œuvres des Pères qu'il est utile de consulter sur tel point particulier de la défense religieuse. Sans doute il existe déjà, dans la collection Migne, un dictionnaire apologétique publié en 1855, par M. Jehan; mais, sans vouloir amoindrir en rien le mérite de ce travail, je me permets de dire qu'il ne peut pas être comparé à celui que vous produisez aujourd'hui. En voici la raison : depuis trente-cinq ans, le terrain de la lutte contre l'Eglise s'est agrandi partout et déplacé en bien des endroits. L'apologiste contemporain doit posséder à fond les sciences philosophiques et naturelles dans leurs rapports avec la foi. A l'étude développée de la théologie dogmatique et morale, il faut qu'il joigne la connaissance de l'histoire des religions, des questions préhistoriques, l'étude raisonnée de la linguistique, de l'ethnologie, de la cosmologie, de la géologie, et, dans un autre genre, de la médecine, de l'économie politique, sociale, etc. Il en résulte que pour aborder de tels sujets, il est nécessaire de recourir à des écrivains spécialistes.

Vous avez eu la bonne fortune, Monsieur le chanoine, de les rencontrer ces hommes de savoir et de talent. Permettez-moi de vous dire que c'est là le principal mérite de votre publication, ce qui la rend toute recommandable. Je m'empresse d'ajouter que je joins, comme évêque, mes remerciements à ceux que vous leur adressez, pour le service signalé qu'ils viennent de rendre à l'Eglise.

En vérité, quelle pléiade lumineuse d'esprits distingués et de savants ! Comme ils vous ont apporté largement leur concours ! Pour la plupart, ils se sont déjà recommandés auprès des catholiques par des ouvrages et un enseignement très appréciés. Ils jouissent de la confiance et des brefs laudatifs de Rome, qui a sanctionné leurs écrits. Les évêques de France ont remis entre leurs mains, dans les Facultés catholiques et dans les grands sé-

minaires, l'intérêt qui leur tient le plus au cœur, l'instruction de la jeunesse cléricale. Donc, avec eux, on vit dans la lumière et dans la sécurité. Tout lecteur, par conséquent, peut parcourir ces milliers de pages, non seulement *inoffenso pede*, comme parle la théologie, mais encore et surtout en nourrissant son intelligence et en affermissant sa foi.

Pour ces raisons, je souhaite ardemment un complet et légitime succès au *Dictionnaire apologétique*. Suis-je aventureux en ajoutant que ce souhait cache une prédiction ? Je ne le pense pas.

Votre ouvrage devient indispensable à tout maître qui est chargé, à un degré quelconque, de l'enseignement religieux. Il trouve sa place obligée dans toute bibliothèque de prêtre qui a le souci (et ils l'ont tous) de répondre promptement et avec compétence aux objections qu'il entend formuler journallement autour de lui. Beaucoup de nos séminaristes feront un sacrifice pour se le procurer : je le leur conseille au nom de l'intérêt des études sacrées qu'ils ont entreprises. Les chrétiens qui sont en proie à des hésitations malades, les hommes sincères que la question religieuse travaille, et, j'ouvre ici une parenthèse, pour constater que parmi ceux dont l'intelligence a reçu quelque culture, n'est pas incrédule ou indifférent qui prétend l'être ; car Dieu, l'âme, la vie future, sont des mots qui, bon gré mal gré, tourmentent l'esprit, en un mot quiconque n'admet pas en lui-même la *question préalable* en matière de croyance, trouvera pleine satisfaction et profit à prendre connaissance de votre travail. Vous avez condensé de riches éléments pour répondre d'une façon péremptoire aux erreurs des revues savantes qui s'aventurent si audacieusement dans le domaine de la foi, aux sophismes des journalistes (je laisse de côté ceux qui n'ont que l'insulte et le blasphème au bout de la plume), qui traitent avec tant d'outrecuidance et de légèreté les choses de la Religion.

Pour faciliter ce bienfait à votre lecteur, je vous sais gré d'avoir méthodiquement dressé une *table* très détaillée qui permet de trouver immédiatement le renseignement désiré.

Je me résume, M. le Chanoine. Votre programme, en entreprenant l'œuvre importante que vous publiez aujourd'hui, était : orthodoxie, impartialité, science et charité. J'ai la satisfaction de vous dire, qu'à mon avis, le programme a été admirablement rempli. Il me reste alors, en terminant, à appeler sur vous et sur vos collaborateurs la récompense promise à ceux qui ont le noble

souci d'éclairer les âmes et de leur faire du bien : *Qui docuerit sic homines, hic magnus vocabitur in regno cœlorum.*

Recevez, cher M. le chanoine, avec cette assurance du Maître, celle de mon religieux dévouement.

† JEAN NATALIS,

*Arch. de Sébaste, Coadjuteur de Rennes.*

**Dictionnaire apologétique de la Foi catholique**, contenant les preuves principales de la vérité de la religion et les réponses aux objections tirées des sciences humaines, par M. J. B. Jaugey, Prêtre, docteur en théologie. Un fort vol. grand in-8 de 3400 pages à deux colonnes. Prix : \$6.25, relié : \$7.50.

## LES GRANDES CROIX

Dieu aime tout ce qui est grand, et pour des raisons dignes de sa sagesse, il se plaît à accabler certaines âmes de *grandes croix*. Leur poids accablant relève en un sens la majesté de son être, la profondeur de sa justice. " Il est nécessaire, dit quelque part saint François de Sales, que de grandes tribulations nous atteignent." Elles nous retirent de grands dangers, et de perfides tentations auxquelles nous eussions succombé. Heureux ceux qui reçoivent de la bonté divine ces grandes croix, parce que de grandes grâces leur sont données pour les porter !

Les Saints, par amour pour Dieu, allaient jusqu'à désirer de *grandes croix*, comme un précieux moyen de croître dans le divin amour. Saint Ignace de Loyola veut que ses religieux apprécient un état de grandes souffrances. " Lorsque le Seigneur, dit-il, envoie à une âme de *grandes croix*, c'est toujours une preuve qu'il a de grands desseins sur elle. Les âmes généreuses les acceptent vaillamment, sachant bien que Jésus Christ ne les délaissera pas."

Un officier supérieur de la marine française avait été envoyé en mission dans l'Amérique du Sud. La traversée fut heureuse. Arrivé en vue de Mexico, il fut atteint du vomito. Quatre heures après, malgré les secours les plus prompts et les plus intelligents, il expira dans d'admirables sentiments de résignation, faisant à Dieu le sacrifice de mourir loin des siens, et consolé par les derniers sacrements que lui administra un missionnaire passager sur le vais-



seau. Le gouvernement avertit de ce malheur la comtesse de V. ; celle-ci ne se sentant pas la force de porter à sa fille, qui était malade, un coup si cruel et si inattendu, elle chargea le vénérable ecclésiastique qui avait béni le mariage si tristement dissous, de préparer la jeune veuve à la nouvelle de son malheur. "Ma fille, lui dit le prêtre en l'abordant, Notre-Seigneur me charge de vous présenter une *grande croix*, la voulez-vous ? — Oui, mon père, répondit-elle sans hésitation. — Eh bien, je vais prendre le marteau et les clous, et vous crucifier pour toute votre vie ?" — Elle pâlit, se jeta à genoux, et présentant ses mains au prêtre lui dit : "Mon père, voici mes mains et mon cœur, frappez ! Mais que mon sauveur Jésus, pour qui je vais souffrir me sauve avec mon mari et mes enfants !"

Apprenez de cette vaillante chrétienne, non à solliciter de grandes croix, mais à ne pas les craindre, et à supporter par amour celles que Dieu vous envoie. Elles apportent de grandes grâces.

Qui donc, depuis si longtemps, vous a empêché de succomber à l'excès de vos peines, alors même que vous trouviez votre croix trop pesante et vos épreuves trop fortes ? Vous êtes arrivé à cet instant sans avoir proféré de murmures. Pourtant la pauvre nature avait envie de faire plus que de se plaindre ; n'est-ce pas la grâce qui l'a soutenue ? Pourquoi n'en serait-il pas ainsi demain ? Le bras de Dieu est-il raccourci ? Jésus-Christ accompagne la souffrance d'une force surnaturelle, qui s'exprime dans la résignation. Souvent la sensualité voudrait jeter les *hauts cris*, une grâce intérieure l'apaise et la transforme au point de lui faire désirer ce que d'abord elle avait rejeté bien loin.

---

**Un Aide dans la Douleur**, par l'auteur des avis spirituels, 6ème édition. 1 fort vol. in-18..... 85 cts  
L'extrait intitulé : *Les grandes croix* est de ce livre.

---

**Nouvelles Soirées Littéraires**, Scènes, Tableaux, Discours, Etudes morales, Etudes historiques et Récits légendaires, par le R. P. H. Faure, professeur de rhétorique.

1 volume in-8.....Prix : \$1.00

*Rêve et Réveil*, est extrait de ce livre.

# LA SAINTE BIBLE

Texte latin de la Vulgate, traduction française en regard

AVEC INTRODUCTIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

Et **COMMENTAIRES** théologiques, moraux, philologiques, historiques, etc., rédigés d'après les meilleurs travaux anciens et contemporains, par MM. BAYLE, CLAIR, CRELIER, DRACH, FILLION, GILLET, LE HIR, LESÈTRE et TROCHON, BREFS de Pie IX et de Léon XIII, et nombreuses APPROBATIONS épiscopales.

Dès le début de la publication, S. G. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE PARIS a confié au prétre qui certainement est le plus compétent dans ce diocèse et dans toute la France, le soin de lui faire un rapport écrit sur chaque volume, et aucun n'a paru sans l'IMPRIMATUR, octroyé après cette épreuve.

39 Beaux volumes gr. in-8° raisin, sur deux colonnes. .... Prix broché \$60.00  
reliés en 25 volumes..... \$75.00

Ensemble détaillé de la publication et prix des volumes vendus séparément.

TROCHON.—INTRODUCTION GÉNÉRALE. Archéologie, Géographie, etc. 2 forts vol.....	LESEÈTRE. — L'ECCLÉSIASTIQUE 2e Edit. (290 pp.).....	1.50
— Tome I. Inspirat., Canon., etc. (590 pp.).....	TROCHON. — INTRODUCTION AUX PROPHÉTIES 2e Edit. (cxxx pp.)....	88
— Tome II. Archéologie, Géographie, etc. (700 pp.).....	— ISAÏE, 2e Edit. (304 pp.).....	1.70
LEBLANC.—LANGAGE SYMBOLIQUE (partie du t. Ier de l'Introd.) 2e Edit. (212 pp.).....	— JÉRÉMIE ET BARUCH 2e Edit. (448 pp.).....	2.35
CRELIER—GENÈSE, (464 pp.).....	— EZÉCHIEL. 2e Edit. (300 pp.).....	2.00
— EXODE ET LÉVITIQUE (VIII-315, (180 pp.).....	— DANIEL (280 pp.).....	1.00
TROCHON.—NOMBRES ET DEUTÉRONOME. (IV-208 et IV-220).....	— LES PETITS PROPHÈTES (532 pp.).....	2.38
CLAIR.—JOSUÉ 2e Edit. (140 pp.)	GILLET.—LES MACHABÉES 2e Edit. (312 pp.).....	1.80
— JUGES ET RUTH. 2e Edit. (190 pp.).....	FILLION. — INTRODUCTION AUX ÉVANGILES (139 pp.).....	65
— LES ROIS, 2 vol. 2e Edit. (424-592 pp.).....	— S. MATHIEU 2e Edit. (570 pp.).....	3.25
— LES PARALIPOMÈNES, 2e Edit. (404 pp.).....	— S. MARC 2e Edit. (230 pp.).....	1.25
— ESDRAS ET NÉHÉMIAS (XVI-144 pp.).....	— S. LUC. (520 pp.).....	2.35
GILLET. — TOBIAS, JUDITH ET ESTHER 2e Edit. (236 pp.).....	— S. JEAN. (LIV-390 pp.).....	2.23
LESEÈTRE.—LE LIVRE DE JOH (272 pp.).....	— SYNOPSIS ÉVANGÉLICA (XX-140 pp.).....	90
— LES PSAUMES (XCII-704 pp.)	CRELIER — ACTE DES APÔTRES (XVIII-330 pp.).....	2.00
— LES PROVERBES 2e Edit. (256 pp.).....	DRACH.—S. PAUL 8e Edit. (civ... 810 pp.) ÉPIÎTRES CATHOLIQUES 2e Edit. (236 pp.).....	1.13
MOTAIS.—L'ECCLÉSIASTE, 2e Edit. (192 pp.).....	— L'APOCALYPSE 2e Edit. (280 pp.).....	85
LE HIR.—LE CANTIQUE DES CANTIQUES (VII, 112 pp.).....	ORATIO MANASSÉ-ESDRAS (III-IV)...	25
LESEÈTRE.—LA SAGESSE 2e Edit. (152 pp.).....	MERZ.—TABLE HOMILÉTIQUE, OU THESAURUS BIBLICUS 2e Edit. (682 pp.).....	2.50
	TABLES GÉNÉRALES. —Analytique, Chronologique, etc. (En préparation)	

ATLAS GÉOGRAPHIQUE et ARCHÉOLOGIQUE, pour l'étude de l'ancien et du Nouveau Testament, 20 cartes géographiques imprimées en trois couleurs, et 20 planches archéologiques peintes, avec dictionnaire spécial pour chaque partie, par M. l'abbé ANCESSI, in-4° broché..... Prix 2.25

## LA MISSION DE LA JEUNE FILLE

---

La jeune fille est l'éluë de Dieu, qui la place dans une famille comme un vase de parfums. Il lui a confié la mission des anges ; il en fait l'anneau qui lie, la voix qui console, la main qui donne, le bras qui soutient.

La jeune fille qui sait comprendre tout ce qu'elle peut faire de grand et de bien quand elle est pieuse, bonne, sincère, dévouée, devient la bénédiction de toute une maison ; elle y porte ou le bonheur ou la consolation ; elle y répand toujours quelque chose de céleste et de pur, que les méchants eux-mêmes savent reconnaître et respecter. Enfants ! nulle tâche sur la terre n'est plus belle et plus sainte que la vôtre !

Soyez des anges de paix dans vos familles, et vos vertus et vos actions y feront aimer le nom de Dieu. Si le bonheur habite votre demeure, rendez-en grâce à la Providence ; si la douleur y a pénétré, supportez-la avec résignation, et rendez-la moins amère aux autres par votre dévouement. Donnez le courage, ranimez l'espérance, prodiguez vos soins, usez de la tendresse que vous portent vos parents pour faire renaître la confiance dans leur âme.

Le dépôt précieux de l'union des familles vous est confié, jeune filles ; c'est à vous de prodiguer de douces paroles, une interprétation favorable, de sages avis ; à vous de mettre en œuvre ces ressources presque infinies d'amabilité que Dieu vous a données ; montrez à tous le bien que font les autres, dissimulez les torts, cachez les fautes, calmez les ressentiments.

Malgré votre inexpérience des choses du monde, vous êtes plus capables que tout autre de mettre la paix ; il y a en vous des choses auxquelles on ne résiste pas : la simplicité de votre âge, la candeur de votre vertu, l'affection sincère de votre cœur, la droiture de votre esprit, que rien encore n'a faussé.

Oh ! qu'elle est belle, qu'elle est sainte la mission de la jeune fille !

---

**Le Savoir-Faire et le Savoir-Vivre**, dans les diverses circonstances de la vie, guide pratique de la vie usuelle à l'usage des jeunes filles, par Mlle Clarisse Juranville. 1 vol. in-12...40 cts

# RÊVE ET RÉVEIL

## OU UNE NUIT D'ANGOISSES

---

Le brick le *Cormoran* voguait à pleines voiles vers les côtes de France, sous le commandement du capitaine Allard.

C'était un intrépide marcheur que le *Cormoran*, et son capitaine, un vieux loup de mer, qui naviguait depuis trente ans, sous toutes les latitudes, et qui connaissait de vue toutes les îles de l'Océan. Il avait alors cinquante ans environ, la parole brève, le regard énergique, la physionomie sévère, mais le cœur excellent : il était adoré de ses matelots.

Le capitaine Allard venait de faire le tour du monde pour la quinzième fois, et il s'était promis que ce serait là son dernier voyage. Aussi avait-il embarqué sa famille avec lui, sa femme et ses deux enfants, voulant avec eux dire aux tempêtes et à la mer un éternel adieu.

On était alors au 24 décembre. Parti de Buénos-Ayres, depuis un mois, la traversée avait été longue et pénible ; assailli par de gros temps et surpris plusieurs fois par la tempête, le *Cormoran* avait dû manœuvrer sans cesse, et son équipage était sur les dents.

Il était 8 heures du soir, et le navire voguait dans les eaux du golfe de Gascogne. Le capitaine se promenait sur le pont, jetant de temps à autre un coup d'œil sur la manœuvre.

Le second du navire passa près de lui. " Arthur, demanda le capitaine, vous n'avez rien à signaler ?

— Tout va bien, répondit l'officier ; mais l'équipage est fatigué : il est temps que nous arrivions au port.

— Eh bien, repartit le capitaine, à minuit, vous donnerez à chaque matelot une ration et un quart de vin. Nous sommes à la veille de la fête de Noël, et ce sera pour tous une douce surprise, je crois, qu'un réveillon à bord. Nous aurons même, par extraordinaire, une messe de minuit. J'ai vu, à ce sujet, le missionnaire que nous ramenons en France. Tout est disposé pour la cérémonie, qui aura lieu dans le salon de l'entrepont, transformé en chapelle, à cet effet : en ce moment même, l'abbé Daigle, aidé par ma femme et mes enfants, en achève la décoration. L'équipage pourra, s'il le veut, assister à l'office, qui sera suivi du réveillon.

— Très bien, capitaine, dit le second, vos ordres seront exécutés.

— Vous y ajouterez une demi-ration d'eau-de-vie : ces braves

gens l'ont bien méritée, et cela relèvera leur courage, en attendant le port. A propos, avez-vous des punitions ?

—Une seule, capitaine : je viens de faire mettre aux fers ce garnement de Valareck, qui cherchait à semer le mécontentement et la rébellion parmi ses camarades.

—Croyez-vous qu'il soit dangereux, qu'il ait quelque crédit sur l'esprit des matelots ?

—Je ne crois pas, capitaine. Du reste, tout l'équipage vous aime et vous respecte : aussi personne ne se laisse-t-il prendre aux propos de cette tête folle.

—En raison de la circonstance, vous lèverez la punition. Il faut que Noël trouve tout le monde en fête sur le brick.

—Vos désirs sont des ordres, capitaine, dit l'officier, qui prit congé de son chef, pour commander une manœuvre.

Le capitaine Allard se promena quelque temps encore sur le pont, considérant la mer houleuse et resplendissante au loin, sous les reflets mystérieux d'un beau clair de lune ; puis il descendit au salon, déjà transformé à moitié en véritable chapelle.

“ Eh bien ! où en sommes-nous ? dit-il à ses enfants.

—A onze heures, tout sera terminé, répondit Mme Allard.

—Une cathédrale en miniature, s'écria le jeune Édouard, en montrant à son père une crèche que sa mère et lui venaient de terminer.

—Et ma croix d'or, ajouta la petite Agnès en embrassant son père : on dirait l'étoile des rois sur l'étable de Bethléem.

—Mes chers enfants, dit le capitaine, ce sera merveilleux ; jamais le *Cormoran* n'aura vu cérémonie pareille. Continuez, pendant que je vais me reposer, dans ma chambre, en attendant minuit. Lorsque l'heure de l'office aura sonné, vous m'appellerez.

—Oui, père chéri”, dirent ensemble Agnès et Edouard, en sautant au cou du capitaine, qui déposa de tendres et longs baisers sur les joues épanouies et roses de ses deux enfants. Puis il se retira, se promena quelques instants dans son appartement, et se jeta bientôt sur un canapé, où il ne tarda pas à s'endormir du plus profond sommeil.

Tout à coup, il lui sembla entendre heurter la porte de sa chambre, et il vit entrer précipitamment le second du navire, l'œil en feu, les vêtements en désordre et le visage ensanglanté, comme s'il venait d'échapper à une lutte terrible.

“ Capitaine, cria l'officier avec force, nous sommes perdus ! Aux

armes ! l'équipage est en pleine révolte, et la mer est effrayante !”

Au tumulte produit par l'officier, Mme Allard et ses enfants étaient accourus. Un cri de terreur s'échappa de toutes les poitrines : il y eut quelques instants d'angoisse inexprimable. On entendait, sur le pont, un bruit confus de voix, qui allait en grandissant et semblait se rapprocher. On distinguait, par intervalles, d'horribles blasphèmes, des imprécations et des menaces à l'adresse du capitaine. Au dehors, la mer était affreuse, et le vaisseau, battu et ballotté par les vagues en courroux, semblait à tout moment sur le point de s'abîmer ; les mâts faisaient entendre d'horribles craquements et les cordages sifflaient, sous la fureur de la tempête. Aux cris de l'officier, le commandant s'était levé d'un bond, sans proférer une parole, interrogeant du regard son second terrifié. Mme Allard et ses enfants s'étaient groupés, tout tremblants, auprès du capitaine.

“ Selon vos ordres, reprit l'officier après un silence de quelques instants, j'ai rendu la liberté à Gilles Valareck. Contrairement à mes prévisions, l'équipage, travaillé par lui depuis longtemps, avait subi son influence. Vers dix heures, le ciel, jusque-là serein, s'est couvert de gros nuages, et la bourrasque a soulevé les flots et fait sauter le navire. Profitant de la circonstance et de la proximité de la côte, Valareck a persuadé aux matelots, fatigués et mécontents, que le moment était venu d'en finir avec la mer et les privations, qu'il fallait mettre à mort le capitaine, s'emparer des lingots d'or que le *Cormoran* rapportait en France, abandonner le navire, qui ne tarderait pas à sombrer de lui-même, et gagner la côte avec les embarcations, en simulant un naufrage.

— Les malheureux ! s'écria le capitaine... Mais c'est de la folie ! Demeurez là, mon ami, avec ma femme et mes enfants ; je vais me rendre sur le pont, et, devant mon autorité, les mutins, sans aucun doute, reculeront.

— Je t'en supplie, dit aussitôt Mme Allard, se jetant au bras de son époux et cherchant à le retenir, ne t'expose pas à la colère de ces forcenés.

— Père, restez avec nous ! ” criaient les enfants.

Malgré les supplications de sa famille, le capitaine Allard fit deux pas en avant ; mais il fut rejeté brutalement en arrière par l'irruption subite d'un groupe de matelots, armés de leurs haches d'abordage, et ivres de fureur ; Gilles Valareck était à leur tête.

“ Que demandez-vous ? dit le commandant, d'une voix énergique et sans reculer d'un pas.

—Les lingots-, cria la bande, et la vie du capitaine et du second.

—Insensés ! cria plus fort le commandant, ces lingots ne m'appartiennent pas, vous le savez bien, et, du reste, arrivés en France, vous auriez à répondre de votre double crime. Songez-y bien, mes amis, ajouta-t-il, en adoucissant la voix et d'un ton paternel, ne vous laissez pas égarer par les conseils pernicieux d'un misérable qui ne mérite que votre mépris et votre indignation.....

—A mort le capitaine ! ” interrompit Valareck avec fureur, en élevant sa hache.

—De grâce ! s'écria Mme Allard, affolée, en essayant de soustraire son mari au coup qui le menaçait. De grâce ! calmez-vous mes amis ; mon mari n'est point coupable ; il vous a toujours traités comme ses enfants, et ces lingots ne lui appartiennent pas pour qu'il puisse vous les livrer.

—A mort le capitaine ! A mort le second ! murmura la bande tout entière. A la mer la femme et les enfants ! ”

Pendant ce temps, les deux enfants, muets de terreur, se serrèrent près de leur mère, tandis que le second, le visage ensanglanté, se tenait à côté du commandant, prêt à le défendre et à lutter auprès de lui.

“ A la mer ! à la mer ! crièrent de nouveau les révoltés.

—Lâches et vils assassins, s'écria le capitaine à son tour, en tirant son revolver et le dirigeant sur les rebelles ; c'est ainsi que vous foulez aux pieds tout sentiment de devoir et d'humanité ? Eh bien ! je vous attends ; venez le prendre cet or ; mais je vous déclare que vous ne l'aurez qu'en marchant sur mon corps. Ah ! vous avez juré ma mort, la mort de ma femme et de mes enfants ; eh bien, approchez, bandits, et j'étends sur le carreau les six premiers qui se présentent ! ”

Il y eut un moment d'hésitation.

“ Lâches ! s'écria Valareck en se tournant vers les matelots, vous avez peur ?... Eh bien, je vais vous montrer, moi, comment on répond aux menaces du capitaine. ” Et aussitôt, brandissant sa hache d'abordage, il se précipita sur le commandant pour le frapper, Mme Allard tomba évanouie. Une seconde encore, et le courageux capitaine allait tomber près d'elle. Mais, au moment même où l'arme du révolté allait fendre la tête à celui qui l'avait gracié deux heures auparavant, une terrible détonation retentit. Gilles Valareck tournoya sur lui-même et retomba lourdement sur le sol : il était mort !

Ce fut le signal d'une lutte acharnée, d'une mêlée inexprimable.

Puissamment secondé par l'officier fidèle et par le missionnaire, qui s'était précipité au milieu des combattants, le capitaine tint tête, pendant quelques minutes, à la fureur des matelots, et le salon du commandant présenta l'aspect d'un vrai champ de bataille. C'était affreux !

Le sang avait coulé de part et d'autre : le missionnaire était tombé un des premiers, victime de son zèle et de sa charité ; Mme Allard et ses enfants, frappés par les rebelles et foulés aux pieds, avaient cessé de vivre. Le second du navire, le courageux Arthur, blessé lui-même, mais ardent comme un lion, couvrait de son corps son infortuné capitaine.

— Laissez-moi, mon brave, lui criait le commandant, sauvez votre vie ; c'est à moi surtout que ces malheureux en veulent, conservez-vous pour le navire.

— Abandonner mon capitaine ? jamais ! répondait l'officier. Mon devoir est de vous défendre et de vous protéger ; je ne désertai pas mon poste."

La confusion était à son comble. Altérés de sang, comme des tigres, les révoltés frappaient sans relâche. Quatre des leurs gisaient inanimés sur le tapis, six autres étaient blessés. Mais bientôt le second du navire, atteint d'un coup de hache en pleine poitrine, s'affaissa sur lui-même et tomba sans vie, aux pieds du commandant, qui, à bout de forces et couvert de blessures et de sang, fut entouré par l'émeute triomphante, renversé par terre, puis garrotté, demi-mort, et porté sur le pont pour être jeté à la mer. La victoire restait au crime.

On déposa le corps du capitaine au pied du grand mât, et les matelots se réunirent pour célébrer leur triomphe, et insulter aux restes de celui qui les avait sauvés bien souvent du naufrage et de la mort.

Cependant l'infortuné capitaine respirait encore, et, à travers le voile de sang qui couvrait ses paupières, il apercevait les forcenés qui se groupaient autour de lui pour assister à ses funérailles. Il entendait leurs cris féroces, qui se mêlaient aux hurlements de la tempête, aux craquements sinistres du navire, battu par les vagues énormes qui se ruaient sur lui. Tout à coup, il lui sembla qu'on le saisissait par la tête et par les pieds : un instant, il demeura suspendu au-dessus des abîmes entr'ouverts, puis il plongea et disparut dans les profondeurs de l'Océan.

En ce moment, le capitaine Allard sentit comme un souffle passer sur son front, et deux lèvres caressantes effleurer doucement



son visage inondé de sueur. C'était la gentille et pieuse Agnès, qui venait réveiller son père.

“ Père chéri, lui dit-elle en l'embrassant, il est onze heures et quarante minutes ; tout est prêt, et nous vous attendons. Vous serez émerveillé.”

Le commandant ouvrit les yeux, jeta un cri de terreur et regarda son enfant, d'un air effaré.

“ Agnès, ma chère Agnès ! est-ce toi ? murmura-t-il en sanglotant.

— Mais oui, c'est moi. Qu'avez-vous donc, cher père ?

— Ta mère ?... ton frère ?... L'équipage ?...

— Tous sont à la chapelle.”

Le capitaine prêta l'oreille un instant, puis il ajouta :

“ La tempête ne souffle donc point ?

— Mais non, dit Agnès en prenant la main de son père, et le brick vogue à pleines voiles sur la mer, une et calme, en ce moment, comme un lac.

— Oh ! mon Dieu, murmura le capitaine en essuyant la sueur de son visage, ce n'était donc qu'un rêve ! Merci, mon Dieu ! merci ! ” Et il se leva, et suivit sa fille jusqu'au salon, qu'il trouva éblouissant de lumière et parfumé d'encens.

Tout l'équipage, groupé autour de la crèche et de l'autel, assista, recueilli et prosterné, au sacrifice divin. Les matelots prièrent pour leur capitaine bien-aimé, et le capitaine implora les bénédictions du ciel sur ceux qu'il avait tant de fois conduits à travers les dangers, et qu'il aimait comme ses enfants.

La messe terminée, le commandant voulut serrer la main à chacun des matelots, et il le fit avec une expression de bienveillance toute particulière qui toucha tous ces vieux loups de mer ; et lorsque le second du navire vint, après tous les autres, offrir à son chef l'hommage respectueux de sa filiale affection, de son dévouement sans bornes, le capitaine Allard voulut l'embrasser, et des larmes de tendresse s'échappèrent de ses yeux, au souvenir de son rêve et de l'héroïque attachement de l'officier fidèle.

Le réveillon suivit cette admirable scène : il fut calme, il fut joyeux, comme une fête de famille.

Le capitaine voulut s'asseoir, avec sa femme et ses enfants, au milieu des matelots attendris, et l'on chanta les beaux vieux airs bretons.

Le lendemain, à la pointe du jour, le *Cormoran*, pavoisé, toutes voiles au vent, faisait son entrée dans le port de Saint-Nazaire, et l'équipage, réuni sur le pont, chantait à pleine voix, heureux et triomphant, le cantique de Noël.